

UN PREMIER PAS

Une assemblée préliminaire a eu lieu, mercredi dernier, pour prendre en considération les meilleurs moyens de venir en aide aux personnes qui n'ont pas d'ouvrage et de favoriser en même temps la colonisation.

M. L. O. David a exposé ses idées sur la question : il a dit que les deux moyens d'action qu'il avait en vue étaient des octrois de terres et d'argent de la part du gouvernement, et une grande souscription nationale.

Ce projet, qu'il avait exposé à Saint-Jérôme, est fortement approuvé par M. le curé Labelle, comme on a pu le voir dans une correspondance publiée dans la *Minerve*.

LA MAISON PILON

Depuis quelques années, la rue Sainte-Catherine de Montréal a pris des proportions telles que ses sœurs aînées, les rues Notre-Dame et St-Laurent, vont être obligées de lui céder le pas pour le commerce de détail. Il y a dix ans, cette rue était à peine connue.

En 1872, un jeune homme, d'une énergie extraordinaire, y ouvrait un petit magasin de modes, n'ayant pour tout capital que son activité et son amour du travail.

Ce jeune homme, sachant ce qu'il fallait pour attirer la pratique chez lui, ne négligea rien pour faire de son magasin le rendez-vous de tous ceux qui voulaient avoir du beau, du bon et à bon marché.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés après l'ouverture du petit magasin, qu'il fallut songer à chercher un local plus grand.

Les principes nouveaux introduits dans le commerce de détail de marchandises de nouveautés, furent une révolution complète, et les gens se portèrent en foule au nouveau magasin. Et M. Pilon (puisque c'est de lui dont il s'agit) prit les moyens d'avoir encore un autre magasin plus grand que le deuxième. C'est alors qu'il loua de M. L. Derome le magasin qu'il occupa pendant cinq ans et où son commerce prit des proportions gigantesques. Tous les ans, pour répondre aux besoins de ses pratiques qui augmentaient merveilleusement, M. Pilon était obligé de dépenser des milliers de piastres pour agrandissement. Mais aujourd'hui, dans son nouveau grand magasin, il n'y a rien de semblable.

Plus d'améliorations à faire.

Pour donner à nos lecteurs une idée plus exacte de l'augmentation du commerce de M. Pilon, nous nous permettrons de publier le montant d'affaires de chaque année : 1ère année, \$30,000 ; 2me année, \$80,000 ; 3me année, \$160,000 ; 4me année, \$260,000 ; 5me année, \$325,000 ; 6me année, \$390,000. Cette année, la maison Pilon pense de faire pour un demi million d'affaires.

Jamais, à Montréal, les annales commerciales n'ont enregistré un progrès aussi rapide et aussi considérable. Et dire que cette maison n'a pris de telles proportions que grâce à l'énergie dévorante et à l'esprit d'entreprise d'un seul homme ! Il est vrai que M. Pilon a toujours été secondé par des employés actifs, intelligents et dévoués.

Son magasin nouveau, comme le représente notre gravure, est certainement le plus grand de toute la Puissance, et est un honneur pour le commerce canadien.

Une description de cette bâtisse est impossible. Celui qui ne l'a pas vue ne peut croire ce qu'on lui en dit. Elle est située aux Nos. 647 et 649, rue Sainte-Catherine, entre les rues Jacques-Cartier et Saint-André. C'est un bel et spacieux édifice de 50 pieds de front par 150 de profondeur et de 75 pieds de hauteur, à cinq étages, façade en colonnes de fonte et pierre, bien aéré et splendidement éclairé. Les départements sont divisés d'une manière irréprochable. Tout est disposé de manière à donner tout le confort possible aux pratiques. Il n'y a pas d'encombrement à redouter. Les gens y

sont servis avec la plus grande promptitude possible.

150 employés, tant que commis et modistes, sont toujours prêts à répondre aux pratiques depuis 7 heures du matin jusqu'à 10 heures le soir.

L'honnêteté et la libéralité la plus parfaite règnent dans cette maison.

Pour ceux qui ont jamais visité Paris, le magasin de M. Pilon fait penser à la célèbre maison du *Bon marché* de messieurs Boucicault et Fils. Comme on le sait, cette maison a une renommée universelle par ses proportions gigantesques, le chiffre énorme de ses affaires, ses milliers d'employés, la richesse et le bon marché de ses marchandises. Certainement Montréal n'est pas Paris et la maison Pilon n'est pas encore la maison Boucicault ; mais, proportion gardée, nous pouvons dire sans crainte, et même nous sommes fiers de le dire, le nouveau magasin de M. Pilon est un petit *Bon marché*. Son système de commerce est le même et peut se résumer dans ces quelques mots : "Le système de tout vendre à bon marché et entièrement de confiance est aboli dans la maison et lui a valu un succès sans précédent jusqu'à ce jour."

M. Pilon est un homme d'une activité dévorante, d'une grande imagination, et d'un esprit pratique en même temps ; il a l'œil partout, sait acheter, a des moyens ingénieux pour attirer le public dans ses magnifiques magasins, et sait conserver la clientèle qu'il fait. Il vend à bon marché, mais argent comptant, et c'est à cet excellent système qu'il doit son succès. C'est le marchand du Canada qui annonce le plus, et sa libéralité, sous ce rapport comme sous les autres, lui a porté bonheur. Il n'y a pas une maison de détail aussi connue que la maison Pilon dans tout le Bas-Canada.

M. Pilon, comme tous les gens d'entreprise qui réussissent, a été la victime, bien souvent, des plus basses calomnies. Il nous semble que tout homme bien pensant, au lieu de le mépriser et essayer à lui nuire, devrait le féliciter et en être fier comme Canadien-français. En effet, n'est-il pas le premier et le seul Canadien-français qui ait réussi, sans aucunes ressources pécuniaires, à créer la plus grande maison de détail de Montréal, et cela dans l'espace de quelques années et pendant une crise commerciale à laquelle les plus fortes maisons n'ont pu résister ?

Un fait digne de remarque, c'est que M. Pilon ne laisse pas échapper une seule occasion d'instruire ses employés et de les mettre au courant des mille et une petites choses qu'il faut savoir pour devenir un bon vendeur. Grâce à sa protection et à ses conseils éclairés, plusieurs de ses employés lui sont redevables de belles positions aujourd'hui. Dans son nouveau magasin, M. Pilon a su combiner tous les principaux départements de nouveautés. Aussi son département de tailleurs et d'articles pour toilette de messieurs est au complet. Celui des modes ne laisse rien à désirer. Les dames sont certaines d'y trouver les derniers goûts de Paris, New-York et Londres.

De plus, c'est certainement le magasin le mieux tenu et le mieux assorti ; impossible d'y entrer sans trouver tout ce dont on a besoin.

M. Pilon sait choisir ses commis et hommes d'affaires, qui sont tous d'une capacité et d'une politesse remarquables.

Son acheteur, M. J. R. Duchesneau, est en relations avec les principaux agents des Etats-Unis et d'Angleterre.

Toutes les marchandises sont achetées des manufactures mêmes. C'est ce qui met cette maison en état de pouvoir vendre à aussi bon marché.

Il est vraiment curieux de voir la foule se presser dans cette maison de commerce ; certains jours de la semaine, le magasin ne se vide pas, et les commis ne peuvent suffire à la clientèle qui arrive de tous côtés, attirée par le bruit et la renommée de cette maison, et s'en retourne satisfaite.

Les bureaux sont pourvus de fils télégraphiques et d'un téléphone qui permet à M. Pilon de se tenir en communi-

ation constante avec toutes les parties de son vaste établissement.

C'est vraiment une maison remarquable qui vaut la peine d'être vue, même par pure curiosité, et où on est toujours sûr d'être bien servi.

CHOSSES ET AUTRES

M. Beaugrand, propriétaire du *Fédéral* d'Ottawa, entre, dit-on, à la rédaction du *National*.

M. Ls. Delorme, M.P., a été choisi unanimement comme candidat, dans une réunion de délégués représentant toutes les paroisses du comté de Saint-Hyacinthe.

Le bruit court à Québec, dit le *Mercury*, que les élections générales pour la Chambre des Communes auront lieu au commencement de septembre.

Une dépêche de Saint-Petersbourg dit que le prince Pierre Oldenburg vient de publier un mémoire dans lequel il condamne le service militaire universel, auquel il attribue le socialisme et le mécontentement général.

Après l'adresse présentée à la Chambre, de la part d'un bon nombre d'électeurs des Trois-Rivières, pour demander l'expulsion de l'Orateur, on vient de lui en présenter une autre dans laquelle 880 personnes le félicitent de sa conduite.

On mande de New-York que le parti socialiste vient d'adopter des résolutions par lesquelles il engage les socialistes d'Allemagne de faire tous leurs efforts pour se faire représenter dans le parlement allemand par des hommes qui soient au-dessus de l'intimidation et qui agitent l'opinion dans le but de renverser le militarisme.

Principale clause du bill relatif à l'abolition des cours de magistrats de district :

Il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'abolir, par proclamation, la cour de magistrat dans tout comté, cité, ville ou village qu'il jugera convenable, et à dater du jour fixé à cet effet dans la proclamation, la cour de magistrat cessera d'être tenue à cet endroit.

Les députés de Québec, en spirituels Français qu'ils sont, brisent de temps à autre la monotonie des séances par des plaisanteries et des calembours.

Il y eut un temps où M. Marchand avait presque le monopole du calembourg à la Chambre locale, mais il a des concurrents redoutables maintenant. Tous les jours il y a entre MM. Chapleau, Taillon et les deux messieurs Langelier, échange d'assauts spirituels. Il est dommage que M. Fabre ne soit pas là. Un jour, l'un a le dessus ; le jour suivant, l'autre l'emporte. Le député ministériel qui agace le plus l'opposition, sous ce rapport, est M. Chs. Langelier, dont on ne peut nier la vivacité d'esprit.

M. Taillon paraît avoir été jusqu'à présent son plus redoutable adversaire ; M. Chapleau lui donne aussi du fil à retordre.

La semaine dernière, M. Chapleau parlait depuis longtemps, M. Chs. Langelier, un peu ennuyé, l'ayant interrompu : "J'entends, dit M. Chapleau, certains bruits qui pourraient bien être les murmures du *Saut*. (On sait que le *Saut* Montmorency se trouve dans le comté que représente M. Langelier).—Oui, reprend vivement le député de Montmorency, c'est le *saut qui échappe l'eau*. Ceux qui ont publié le mot de M. Chapleau auraient dû y ajouter la répartie de M. Langelier.

M. Conn, l'un des juges du jubilé musical, a écrit une lettre pour contredire les avancés de M. Crozier, au sujet de la décision rendue en faveur du corps de musique de la Cité. Il maintient que la décision est correcte, que chacun des juges a

rendu sa décision indépendamment de ses confrères, et il publie les listes des points qui, jusqu'à présent, semble n'avoir soulevé aucune objection sérieuse.

Le jury, dans le procès de Bartley, à Saint-Joseph, est revenu en cour vendredi, après être resté enfermé pendant 10 heures, et a rapporté un verdict de "non-coupable" à propos de l'accusation d'avoir tiré des coups de feu sur le grand-connétable Grosseau et sur les détectives Joannette et Bolger.

Le juge a déclaré alors le terme de la cour clos.

Bartley, qui est demeuré en prison depuis son arrestation, y restera encore jusqu'à ce que son procès sur deux autres chefs d'accusation soit fini, qu'il soit ou non innocent. Il est encore accusé d'avoir tiré sur un nommé Champagne et d'avoir assailli son gardien dans la prison.

Quelques personnes qui signent "Amis des convenances et du journalisme," dégoûtées des fureurs actuelles du journalisme, expriment dans le *National* l'opinion que le meilleur moyen d'apaiser ces fureurs serait de diviser le patronage et les ouvrages d'impression également entre les deux partis. Le système de l'octroi des contrats aux plus bas soumissionnaires est pourtant le seul mode praticable et possible d'arriver en partie au résultat désiré par ces personnes. Et cependant combien en veulent dans les deux partis ?

M. de Montigny, magistrat de district du comté de Terrebonne, a publié, la semaine dernière, dans la *Minerve*, un appel chaleureux en faveur de la colonisation, qu'il considère comme le seul remède aux mécontentements et aux idées mauvaises que la crise et la misère font naître en ce moment au sein des classes ouvrières.

DEUX CHAPEAUX A L'EXPOSITION

Ces deux chapeaux, devant lesquels la foule stationne du matin au soir—comme au Salon devant le tableau à succès—sont de véritables curiosités. L'un, garni de dentelle en point à l'aiguille, est en nacre ciselée, d'un travail si fin que l'on ne sait où commence la dentelle de fil et où finit la dentelle de nacre. L'autre, en dentelle d'or ciselé, est également garni de point à l'aiguille.

Ces deux chapeaux, qui représentent des mois entiers d'un labeur minutieux, et dont l'originalité saute aux yeux, sortent de chez Mme Rousseau-Brondex. On comprend que leur prix ne les rend pas accessibles à toutes les bourses. Le chapeau de nacre coûte 2,800 francs. Celui en or 2,000 francs.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au R^{ev}. JOSEPH T. INMAN, *Station D, New-York*.

AVIS AUX DAMES

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs ; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J.-H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig.

Une jeune maman donne un bonbon à manger à son petit enfant ; et pour lui enseigner la politesse, elle l'interroge ainsi :

—Qu'est-ce qu'on dit quand on mange un bonbon ?

—Encore ! répondit le bébé.

* *

On jouait aux combles.

—Le comble de la surdité, fit quelqu'un, c'est de ne pas entendre quand on dit du bien de vous.

—Non, intervint Mme X..., c'est de ne pas entendre quand on dit du mal des autres.